



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | **AERA**

Le Comité de direction

Au Conseil intercommunal de l'AERA

PRÉAVIS DU COMITÉ DE DIRECTION N° 2022-04

relatif à

la demande d'un crédit de réalisation pour les travaux de la STEP régionale de l'AERA

Monsieur le Président,
Messieurs les Délégués,

1. PRÉAMBULE

Le 11 décembre 2019, le Conseil intercommunal votait le préavis n°2019-06, accordant au Comité de direction (CODIR), un crédit de CHF 3'317'160.- TTC pour réaliser les études du projet de STEP régionale de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la région d'Aigle (AERA). Le projet franchit une nouvelle étape puisque les études de projet de la nouvelle STEP de l'AERA sont terminées, qu'une partie des appels d'offres est également terminée et que les travaux démarreront début 2023.

Il est à noter que le rachat des infrastructures existantes sur le site de la STEP d'Aigle ne fait pas partie du présent devis, cette demande de crédit ayant fait l'objet du préavis n° 2021-01, accepté le 29 mars 2021 (env. CHF 1'000'000.- HT pour la STEP).

2. HISTORIQUE

À la suite de plusieurs études concernant la régionalisation de l'assainissement des eaux usées dans la région du Chablais vaudois, les Communes d'Aigle, de Corbeyrier, de Leysin, d'Ollon et d'Yverne ont décidé de constituer une entité intercommunale pour le traitement de leurs eaux usées, l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux de la région d'Aigle (AERA). Cette régionalisation comprend les raccordements des STEP de Leysin, d'Ollon et d'Yverne (où la commune de Corbeyrier est également raccordée) sur une nouvelle STEP régionale à Aigle, sise sur le site actuel de la STEP d'Aigle. Le Comité de pilotage a ensuite mis en place les statuts et les clés de répartition nécessaires à la création de l'AERA, validée le 21 août 2019 par le Conseil d'Etat.

Au cours de l'année 2021 et en début d'année 2022, les mandataires dédiés au projet de modernisation de la STEP d'Aigle ont mené les phases de projet d'ouvrage, d'appels d'offres principaux et de demandes d'autorisation de construire afin de démarrer ces travaux début 2023. Les eaux usées d'Yverne, de Corbeyrier, d'Ollon et de Leysin font l'objet de différents projets de transport vers le site d'Aigle. Le projet de transport Leysin-Aigle dont le crédit de réalisation a été approuvé le 16 mars 2022 (préavis n°2022-01) est le plus avancé.

3. CONTEXTE ACTUEL

L'épuration des eaux des cinq communes se fait actuellement dans quatre STEP (Aigle, Ollon, Leysin et Yvorne). Ces STEP nécessiteraient d'être prochainement assainies et agrandies afin d'assurer leur pérennité et le respect des nouvelles exigences légales concernant les rejets : nitrification et/ou traitement des micropolluants (Ordonnance fédérale sur la protection des eaux, OEaux et exigences cantonales). Le projet de régionalisation (dans lequel la construction de la STEP de l'AERA prend place) s'inscrit parfaitement dans le cadre d'un développement durable, grâce à une amélioration notable de la qualité des eaux de surface sur l'ensemble du bassin versant par une centralisation du traitement à Aigle ainsi qu'un traitement généralisé de l'azote et des micropolluants.

Comme plus de 24'000 habitants seront raccordés à l'horizon 2025, la STEP de l'AERA sera concernée par les exigences de traitement des micropolluants selon l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux).

Les STEP d'Ollon, de Leysin et d'Yvorne seront raccordées successivement à la STEP d'Aigle, lorsque les travaux de cette dernière seront suffisamment avancés pour recueillir ces eaux usées supplémentaires : les STEP d'Yvorne et de Leysin pourront se raccorder dès la mise en service du nouveau traitement biologique (durant l'année 2025). Pour la STEP d'Ollon, le raccordement est prévu lorsque les nouveaux prétraitements et traitement des boues seront construits (début 2027).

4. DESCRIPTION DU PROJET

4.1. Généralités

La nouvelle STEP sera construite sur le site actuel de la STEP d'Aigle, située en zone industrielle. Un droit distinct et permanent de superficie (DDP) est en cours de création sur cette parcelle appartenant à la commune d'Aigle. La réalisation de la nouvelle STEP respectera les contraintes liées entre autres à la ligne haute tension et au gazoduc et assurera le traitement continu des eaux usées de la STEP actuelle, ce qui implique un phasage complexe (voir chapitre 4.3).

La future STEP régionale sera dimensionnée pour 52'000 équivalents-habitants (EH) à l'horizon 2045, pour un total actuel de 43'000 EH, et un débit de pointe de 310 l/s. Pour la filière de traitement des eaux usées, il est mis en place un prétraitement comprenant un dégrillage à 10 mm, un dessablage-déshuilage, un tamisage à 3 mm puis une étape de décantation primaire. Le traitement biologique se fera par boues activées (traitement du carbone et de l'azote), suivi d'une décantation secondaire puis d'un traitement des micropolluants par ozonation et filtration sur sable. Il est prévu un bassin d'eau pluviale équipé d'un dégrilleur d'orage pour gérer le surplus d'eau qui arrive à la STEP par temps de pluie. Pour les boues d'épuration soutirées des décanteurs primaire et secondaire, un épaissement, une digestion (valorisation des boues en biogaz) puis une déshydratation sont prévus. Afin de limiter l'impact olfactif de la STEP sur son environnement, tous les locaux seront désodorisés et les airs viciés traités par un biofiltre. Les différentes étapes de traitement sont décrites en détail dans le projet d'ouvrage.

Les installations existantes de relevage et de bassin d'eaux pluviales (BEP) seront conservées et remises en état. Lors de l'étude préliminaire, un diagnostic structurel des autres ouvrages existants a mis en évidence une dégradation avancée des bétons. Dès lors, ces installations seront entièrement construites ou refaites, avec un phasage des travaux permettant la transition entre le traitement actuel et futur. Le bâtiment administratif sera conservé et partiellement rénové. L'annexe n°1 présente une vue 3D de la future STEP de l'AERA.

Un plan de la situation générale présentant les futures installations ainsi que les aménagements extérieurs est présenté dans la Figure 1.

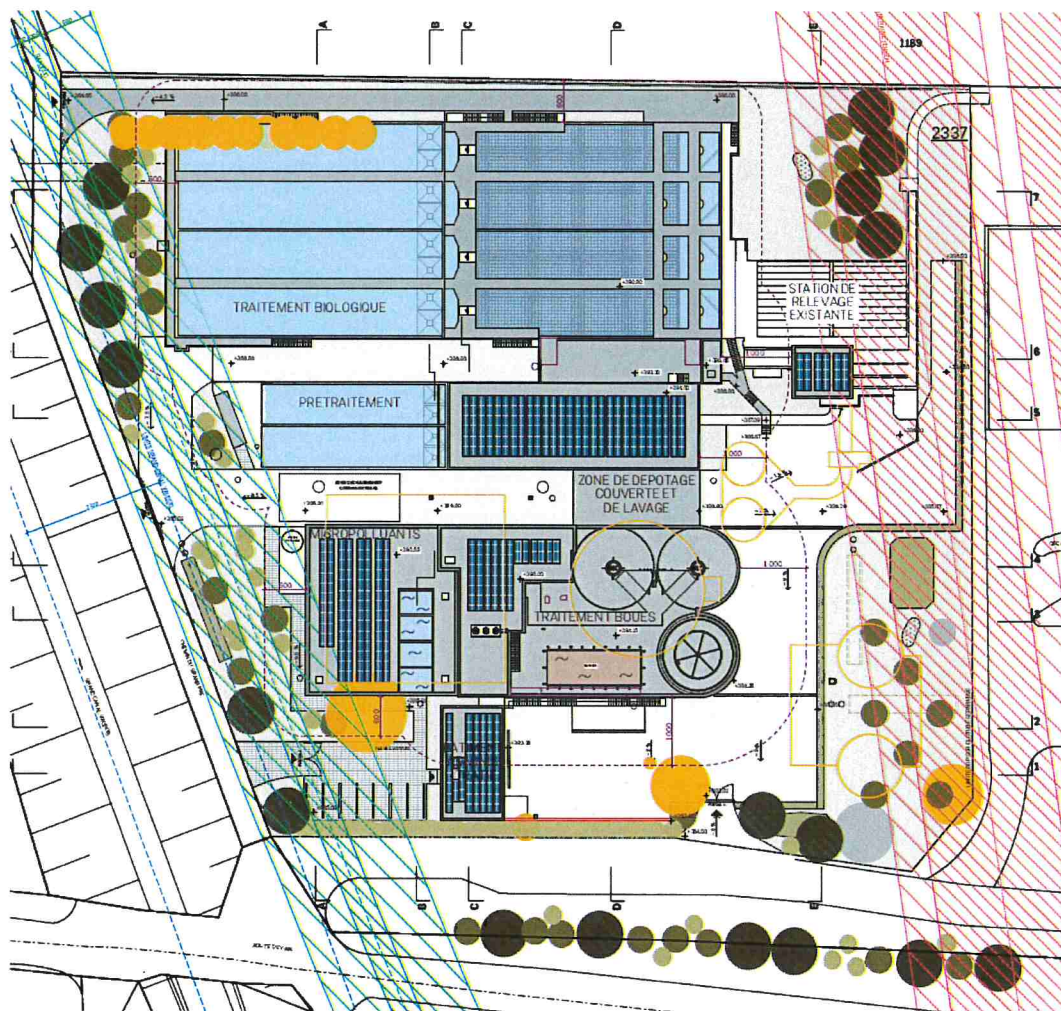


Figure 1– Extrait du plan de situation montrant les ouvrages et l'arborisation qui seront réalisés, les parties jaunes représentent les ouvrages à démolir et arbres à abattre, les zones hachurées montrent les contraintes liées au gazoduc (vert) et à la ligne haute tension (rouge)

4.2. Ouvrages réalisés

Les ouvrages suivants seront réalisés :

- Un bâtiment pour les prétraitements de 2 étages, comprenant également les nouveaux locaux électriques et la production d'air ;
- Deux lignes de décantation primaire, pour un volume total de 982 m³ ;
- Quatre lignes de traitement biologique pour un volume total de 6'720 m³ ;
- Quatre lignes de décantation secondaire pour un volume total de 5'446 m³ ;
- Un bâtiment pour le traitement des boues de 4 étages, comprenant également une salle de commande et un laboratoire ;
- Un bâtiment pour le traitement des micropolluants de 2 étages avec un réacteur d'ozonation de 300 m³ et 4 filtres à sable ;
- Un bâtiment administratif de 2 étages comprenant un atelier, une salle de pause avec cuisine, une salle de conférence, un bureau, des vestiaires avec douches, des WC et les archives.

4.3. Programme et phasage des travaux

Le phasage proposé pour la réalisation des travaux tel que présenté ci-après permet de maintenir l'exploitation du site actuel durant les travaux et de préserver la capacité de traitement et la qualité des rejets, sous réserve de coupures temporaires de courte durée. La modernisation de la STEP se déroulera en 6 étapes :

Etape 1	2023	Travaux préparatoires
Etape 2	2023 à 2025	Construction de la file eau (prétraitements, décantation primaire, traitement biologique et décantation secondaire) et mise en service
Etape 3	2025	Démolition de la file eau existante
Etape 4	2025 à 2027	Construction du traitement des boues et du traitement des micropolluants
Etape 5	2027	Démolition du traitement des boues existant et mise en service complète de la STEP
Etape 6	2027	Réfection du bâtiment administratif

La date de démarrage des travaux sera toutefois conditionnée à l'obtention de toutes les autorisations nécessaires ainsi qu'à l'obtention du crédit de réalisation.

4.4. Concept énergétique

Les STEP sont des installations de grande consommation électrique et la STEP actuelle et future est soumise aux dispositions concernant les grands consommateurs d'énergie dans la loi sur l'énergie et son règlement d'application (LVLEne et RLVEne). Les besoins en énergie actuels de la STEP sont majoritairement dus au traitement biologique et ceci sera toujours le cas par la suite malgré la mise en place d'une ozonation. Les STEP sont également une ressource importante d'énergie renouvelable et la future STEP mettra en avant une autoconsommation plus importante. Le CODIR de l'AERA a la volonté de valoriser au maximum la production d'énergie sur le site et leur autoconsommation. Compte tenu du contexte actuel du marché de l'énergie (électricité et gaz naturel), cette autonomie énergétique permettra à l'association d'être relativement indépendante d'un marché très fluctuant et d'avoir ainsi une meilleure maîtrise de ses coûts.

Plusieurs études énergétiques ont été faites (une étude sur le potentiel de codigestion, une étude pour l'installation solaire et une étude énergétique globale) afin de permettre au CODIR de choisir la stratégie énergétique suivante : Dans la future STEP, les boues extraites seront digérées afin de produire du biogaz. De plus, des sous-produits industriels et issus de la vinification des caves se trouvant sur le bassin versant de la STEP seront co-digérés afin d'augmenter la production de biogaz. Celui-ci sera exploité dans deux couplages chaleur-force (cogénération) pour produire de la chaleur et de l'électricité qui seront consommées sur site. En plus du bâtiment administratif déjà couvert de panneaux photovoltaïques, tous les toits (hors des zones ATEX – ATmosphère EXplosive) en seront également couverts (voir Figure 1). Des structures métalliques seront mises en place sur les bassins afin d'y mettre des panneaux solaires. L'étude photovoltaïque a permis de montrer que cette installation était rentable à partir d'un pourcentage d'autoconsommation entre 15 et 40% (selon le prix de l'électricité considéré). Hormis quelques heures en été, l'électricité produite sera entièrement auto-consommée par la STEP : en moyenne annuelle, le taux d'autoconsommation atteint quasiment 100%. L'électricité produite par l'installation solaire et par cogénération permettra de couvrir plus de 75% des besoins électriques de la STEP. La chaleur produite par la cogénération permettra de couvrir 100% des besoins thermiques de la STEP. Il est prévu que le surplus de chaleur produit en été puisse être injecté dans le futur réseau de chauffage à distance de la SATOM.

4.5. Architecture et aménagements extérieurs

Les façades des bâtiments techniques seront revêtues d'un crépi gros grain appliqué en couches de différentes teintes naturelles, telles les strates que l'on pourrait observer dans le sol, le terrain ou les carrières du Chablais. Ce concept rejoint celui proposé pour le futur bâtiment de la turbine. Les façades du bâtiment administratif seront revêtues de plaques métalliques permettant d'identifier rapidement l'entrée sur la STEP pour le visiteur. Les bassins resteront en béton armé brut avec un système d'encrage permettant le développement de plantes grimpantes.

La Figure 2 montre une vue depuis l'entrée du site sur le bâtiment administratif et le bâtiment de traitement des micropolluants et des boues. Pour les aménagements extérieurs, une arborisation par étages d'essences locales est prévue.

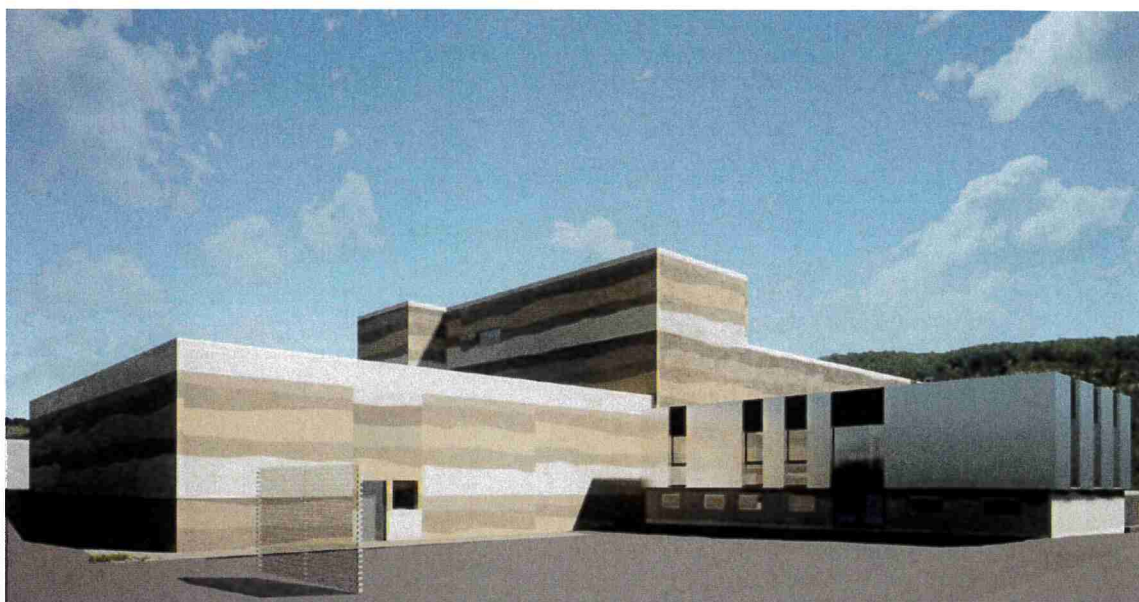


Figure 2 – Vue sur le bâtiment administratif (à droite) dont la façade sera recouverte de plaques métalliques et sur le bâtiment de traitement des micropolluants et des boues (à gauche)

4.6. Personnel d'exploitation

Une partie du personnel actuellement employé par les différentes STEP sera engagée par l'AERA pour l'exploitation de la nouvelle STEP :

- Un exploitant de la STEP d'Aigle qui a été rejoint en 2022 par un nouvel exploitant (remplacement d'un départ en retraite)
- Un exploitant de la STEP d'Ollon qui suivra les travaux et sera engagé lors de la mise en service partielle de l'AERA (début 2025)
- Un exploitant de la STEP de Leysin qui sera engagé lors de la mise en service partielle de l'AERA (début 2025)
- Un à deux employés supplémentaires seront également engagés d'ici la mise en service complète (début 2027), notamment pour remplacer un nouveau départ en retraite. Une partie des prestations pourrait être sous-traitée aux communes membres de l'AERA si nécessaire.

Aucun licenciement n'est prévu dans les communes membres : les postes des autres exploitants actuellement engagés dans les différentes STEP seront maintenus entre autres pour des activités d'exploitation des réseaux communaux.

Des activités d'exploitation des réseaux communaux pourraient être sous-traitées à l'AERA selon les besoins des communes.

5. DEVIS

Le devis des travaux est présenté dans le

Tableau 1. Les postes en vert sont ceux faisant l'objet d'offres fermes qui représentent 70% du montant total sans les divers et imprévus.

Tableau 1 – Devis des travaux

Pos.	Objet	Montant travaux selon soumissions [CHF HT]
0	Frais administratifs et installations de chantiers	615 000
0.1	Frais de géomètre	10 000
0.2	Indemnité perte de culture	15 000
0.3	Frais de notaire, registre foncier, permis de construire	10 000
0.4	Assurance globale chantier	250 000
0.5	Installations de chantier en commun, frais d'énergie/eau pour le chantier	250 000
0.6	Communication, relations publiques, film de chantier	50 000
0.7	Analyses, frais de laboratoire, réactifs	30 000
1	Terrassement, travaux spéciaux et gros œuvre	18 045 000
1.1	Dépollution, démolition, gros œuvre	14 208 000
1.2	Travaux spéciaux, fondations	3 837 000
2	Bâtiment et second œuvre	3 867 000
2.1	Echafaudages	24 000
2.2	Fenêtres, portes extérieures	144 000
2.3	Ferblanterie, couverture, isolations plafond	1 085 000
2.4	Façade, isolation murs	74 000
2.5	Plâtrerie, peinture, faux-plafonds	584 000
2.6	Serrurerie, garde-corps, escaliers, passerelles	700 000
2.7	Menuiserie intérieure et cloisons	400 000
2.8	Résine sol	360 000
2.9	Nettoyage du bâtiment	20 000
2.10	Carrelage	31 000
2.11	Construction en bois	110 000
2.12	Equipements de cuisine	15 000
2.13	Monte-charge	110 000
2.14	Systèmes de verrouillage	35 000
2.15	Aménagement intérieur	25 000
2.16	Equipelement de laboratoire	50 000
2.17	Mobilier de laboratoire	100 000
3	Chauffage, ventilation, sanitaire	1 081 000
3.1	Installations de ventilation	566 000
3.2	Installations de chauffage	199 000
3.3	Installations sanitaires	316 000
4	Installations électriques et contrôle commande	3 627 000
4.1	Transformateurs et alimentation moyenne tension	110 000
4.2	Tableaux électriques, automation, supervision	2 009 000
4.3	EMCR STEP	1 375 000
4.4	Taxe de raccordement électrique	133 000
5	Installation photovoltaïque	212 000
5.1	Panneaux photovoltaïques sur toiture	212 000

Pos.	Objet	Montant travaux selon soumissions [CHF HT]
6	Equipements électromécaniques	11 453 000
6.1	Relevage BEP et prétraitement	1 485 000
6.2	Décantation et biologie, équipement d'eau industrielle	3 763 000
6.3	Traitement des micropolluants	2 035 000
6.4	Epaississement, déshydratation, désodorisation	1 875 000
6.5	Digestion, circuit biogaz, CCF et accessoires	2 045 000
6.6	Réception, stockage et injection cosubstrats	250 000
7	Equipements d'exploitation	100 000
7.1	Outillages et véhicules	100 000
8	Aménagements extérieurs	292 000
8.1	Abattages d'arbres et entretien	50 000
8.2	Paysagiste (clôture, plantations, etc.)	242 000
9	Etudes spécifiques	270 000
9.1	Analyses des polluants du bâti	5 000
9.2	Etude géotechnique	20 000
9.3	Suivi environnemental de réalisation	125 000
9.4	Certification CE	100 000
9.5	Constat bâtis existants	5 000
9.6	Expertise sécurité	15 000
10	Honoraires	2 835 000
10.1	Ingénierie (GC, process, CVS, EMCCR, architecte) (SIA 41-53)	2 835 000
	Total HT sans divers et imprévus	42 397 000
11	Divers et imprévus (8%)	3 401 000
11.1	Divers et imprévus (3.7%)	1 569 000
11.2	Réserve renchérissement (4.3%)	1 832 000
	Total HT	45 798 000
	TVA (7.7%)	3 526 446
	Total TTC	49 324 446
	Total TTC arrondi	49 325 000

Le devis d'avant-projet prévoyait un montant total de CHF 41'100'000 TTC à $\pm 20\%$ pour ces travaux. Le devis complet du projet d'ouvrage (y compris crédit d'études, rachat des infrastructures et installations photovoltaïques sur les bassins, non compris dans le présent préavis) pour la STEP de l'AERA présente une différence de +33% avec le devis d'avant-projet.

La différence est due :

- à des développements techniques du projet (mise hors niveau d'inondation, développement du concept énergétique (codigestion, photovoltaïque), nouveau transformateur, etc.) : + 3.35 millions CHF TTC ;
- à des demandes réglementaires de la Direction générale de l'environnement (dénitrification et redondance des lignes de traitement et des équipements) : + 3.55 millions CHF TTC ;
- au renchérissement (p.ex. le prix des matériaux de construction a augmenté de 15% depuis le début 2021) ou à un chiffrage trop peu sécuritaire lors de l'avant-projet : + 6.8 millions CHF TTC.

Cette hausse de prix implique une augmentation inférieure à 20 ct. par m³ d'eau traitée.

Des optimisations techniques ont été étudiées et validées afin de diminuer les coûts du projet de la STEP : entre autres, le concept architectural a été modifié et différents bâtiments et ouvrages ont été simplifiés.

Pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bassins, des études sont encore nécessaires pour vérifier le concept de sécurité. Il fera donc l'objet d'un préavis futur. L'installation de codigestion (CHF 269'000.- TTC) sera quant à elle rentabilisée sur 10 ans.

D'autre part, env. CHF 215'000.- TTC (non compris dans le devis) seront payés par la SATOM pour des mesures conservatoires qui leur permettront, dans le futur, de réaliser des pompes à chaleur pour récupérer la chaleur des eaux usées et alimenter ainsi un chauffage à distance régional.

Lors du projet d'exécution, d'éventuelles économies seront recherchées avec les entreprises adjudicatrices.

6. FINANCEMENT ET PLAFOND D'ENDETTEMENT

La part des travaux strictement liée au traitement des micropolluants est subventionnée à hauteur de 75% par la Confédération. La part des travaux strictement liée au traitement de l'azote (nitrification et dénitrification) est subventionnée à hauteur de 35% par le canton. Le montant des subsides sera versé à l'association de manière échelonnée selon l'avancement du projet et 30% du montant des subventions fédérales après le bouclage financier du projet. Les subventions attendues par le canton de Vaud et la Confédération s'élèvent respectivement à environ CHF 1'650'000.- TTC et CHF 4'600'000.- TTC. La part de l'AERA après déduction des subventions s'élèvera donc à env. CHF 43'000'000.- TTC.

Le plafond d'endettement de l'AERA est fixé à CHF 60 millions dans ses statuts. Le montant des préavis déjà votés s'élève à CHF 9.6 millions TTC (Tableau 2). Ainsi, en votant ce préavis de réalisation de CHF 49'325'000.- TTC (financé principalement par l'emprunt), les autres projets (raccordement Ollon-Aigle et Yverne-Aigle ainsi que le turbinage Leysin-Aigle, la transformation de la STEP de Leysin et la structure photovoltaïque au-dessus des bassins de la STEP, estimés à un total d'environ CHF 11.8 millions TTC ; Tableau 2) ne pourraient en théorie pas être financés par l'emprunt. Cependant, les rentrées annuelles de TVA ainsi que le versement échelonné des subsides cantonaux et fédéraux permettront de réaliser les travaux restants sans emprunt supplémentaire et en respectant le plafond d'endettement (Figure 3). Le CODIR soutient cette stratégie de financement. Les coûts globaux du projet de l'AERA (STEP et raccordements) sont présentés en annexe n°2.

Tableau 2 – Montant des préavis votés et à voter, des subventions et du retour de TVA

Préavis		Montant (millions CHF TTC)
Préavis votés		
	Préavis d'études	3.32
	Préavis rachat infrastructures	1.38
	Préavis travaux Leysin-Aigle	4.90
Total engagé		9.60
Préavis à voter		
	Préavis travaux STEP (présent document)	49.32
	Préavis structure photovoltaïque	1.57
	Préavis turbinage Leysin-Aigle	1.93
	Préavis transformation STEP Leysin	1.72
	Préavis travaux Ollon-Aigle	4.40
	Préavis travaux Yverne-Aigle	1.88
Total à voter		60.82
Total prévisible des préavis		70.42
Subventions cantonales et fédérales		11.1
Retour de TVA		4.90
Part totale AERA (arrondi)		54.4

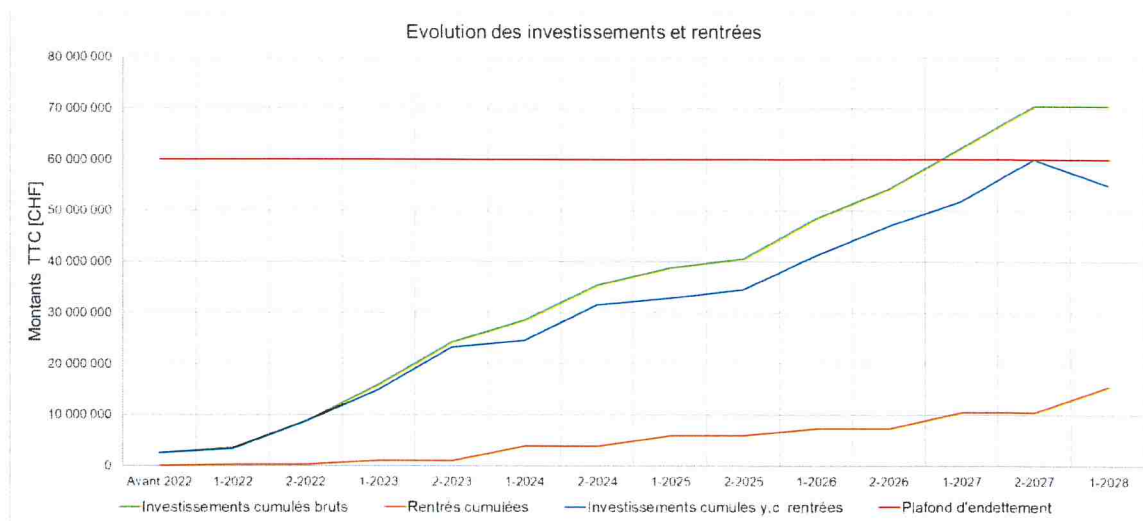


Figure 3 – Evolution des investissements pour le projet global de l'AERA (STEP et raccordements) et des rentrées liées au retour de la TVA et aux versements échelonnés de subventions cantonale et fédérale (par année, les dépenses et rentrées des semestres 1 et 2 figurent séparément)

7. MOTIVATION DU COMITÉ DE DIRECTION

Pour donner suite aux différentes études réalisées jusque-là, le CODIR souhaite réaliser les travaux pour mettre en service la nouvelle STEP dans les meilleurs délais, afin d'éviter des frais conséquents d'entretien et de maintenance des installations existantes vieillissantes (et pour certaines, en fin de vie). La nouvelle STEP permettra de traiter les eaux usées conformément à l'état de la technique actuel et aux nouvelles exigences légales, permettant ainsi une meilleure protection des milieux récepteurs. Le montant des travaux est similaire au coût moyen suisse pour une STEP équivalente (voir Chapitre 9).

8. PROCÉDURE ET DÉLAIS DE RÉALISATION

Dans le respect de la législation sur les marchés publics, le CODIR a réalisé les appels d'offres pour les entreprises principales de génie civil et d'électromécanique. L'adjudication aux entreprises est conditionnée à la votation du présent préavis, à l'obtention des autorisations de construire et des subventions cantonales.

A ce jour, environ 70% du montant total des travaux fait l'objet d'offres d'entreprises. Le CODIR dispose donc d'un devis de travaux consolidé permettant de déposer cette demande de crédit de réalisation.

La mise à l'enquête publique selon la procédure CAMAC est en cours (dépôt des documents auprès de la commune d'Aigle mi-juillet). Les dossiers de demande d'autorisation et de subvention sont en cours de traitement dans les services cantonaux concernés. Tenant compte de ces échéances et dans la mesure d'une levée rapide d'éventuelles oppositions, les travaux pourraient démarrer en février 2023. Le planning intentionnel de procédure est le suivant :

- Permis de construire : déposé le 11.07.2022
- Votation du préavis de réalisation : le 28.09.2022
- Octroi du permis de construire : janvier 2023
- Octroi des subventions cantonales : fin 2022
- Octroi des subventions fédérales : fin 2023
- Début des travaux : février 2023
- Mise en service complète de la STEP : 2027

9. ÉLÉMENTS DE COMPARAISON

Le montant nécessaire à la réalisation de la nouvelle STEP peut être comparé à la valeur économique de remplacement moyenne des STEP suisses¹ qui s'élève à env. CHF 53 millions TTC (chiffres de 2011) pour une STEP de 52'000 EH avec un traitement des micropolluants. Le montant des travaux pour la STEP de l'AERA est donc similaire au coût moyen suisse pour une STEP équivalente, malgré les importants renchérissements observés cette dernière année. Le projet peut donc être considéré comme économique.

10. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Par rapport aux STEP actuelles d'Aigle, de Leysin, d'Yverne et d'Ollon, la nouvelle STEP de l'AERA sera équipée d'un traitement des micropolluants, d'un traitement complet de l'azote et d'une filtration des eaux usées permettant une amélioration significative de la qualité des eaux épurées et des milieux récepteurs. De plus, la STEP produira de l'électricité et de la chaleur via la valorisation des ressources disponibles, lui permettant d'être proche de l'autonomie énergétique.

Le personnel exploitant actuellement employé dans les différentes STEP sera engagé par l'AERA pour l'exploitation de la nouvelle STEP ou conservé par les communes pour d'autres tâches communales. Aucun licenciement n'est nécessaire.

Le dossier de demande d'autorisation contient un rapport d'impact sur l'environnement incluant tous les aspects liés au projet, en particulier : réduction du bruit, protection des eaux souterraines, protection des sols, limitation des nuisances pendant le chantier. Un suivi environnemental de réalisation (SER) sera mis en place avant le début des travaux afin de contrôler l'application des mesures de protection et leur efficacité.

Lors des appels d'offres des entreprises de génie civil, des critères environnementaux ont été introduits dans les dossiers de soumissions (certifications ISO 14'001, engagement environnemental). Des critères minimaux sont exigés de la part des soumissionnaires en termes d'engagement social (respect des CCT, participation à la LPP, égalité hommes-femmes, etc.).

11. INCIDENCES FINANCIÈRES

Le coût total de CHF 49'325'000.- TTC sera emprunté, le moment venu, aux meilleures conditions et sera amorti selon les disponibilités, mais au maximum sur 30 ans. Cet emprunt respectera le plafond d'endettement.

Le montant des subventions cantonales et fédérales sera déduit du coût total des travaux et permettra de rembourser les emprunts.

¹ Coûts et prestation de l'assainissement. VSA et Infrastructures communales. 2011

12. CONCLUSIONS

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Messieurs les Délégués, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'AERA

- Vu le préavis n° 2022-04 relatif à la demande d'un crédit de réalisation pour les travaux de la STEP régionale de l'AERA
- Vu le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'accorder au CODIR un crédit de CHF 49'325'000.- TTC pour la réalisation des travaux de la STEP régionale de l'AERA, sous déduction des subventions cantonales et fédérales à recevoir et de la TVA récupérée ;
2. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : ce montant sera prélevé sur les liquidités ordinaires ou empruntés aux meilleures conditions le moment venu ; il sera amorti selon disponibilité, mais au maximum sur 30 ans, sous réserve des valeurs portées au bilan. L'amortissement débutera la 1^{ère} année qui suit la fin des travaux.

Accepté par le Comité de direction par voie de circulation le 8 août 2022.

Au nom du Comité de direction de l'AERA

La Présidente

Le Secrétaire


ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES
DE LA RÉGION D'AIGLE | AERA

M. Allora

R. Joly

Personnes responsables : Mme M. Allora, Présidente du CODIR, et M. J.-C. Morex, Président de la Cotech

Annexes :

- Annexe 1 : Vues 3D de la future STEP
- Annexe 2 : Coûts totaux des projets AERA

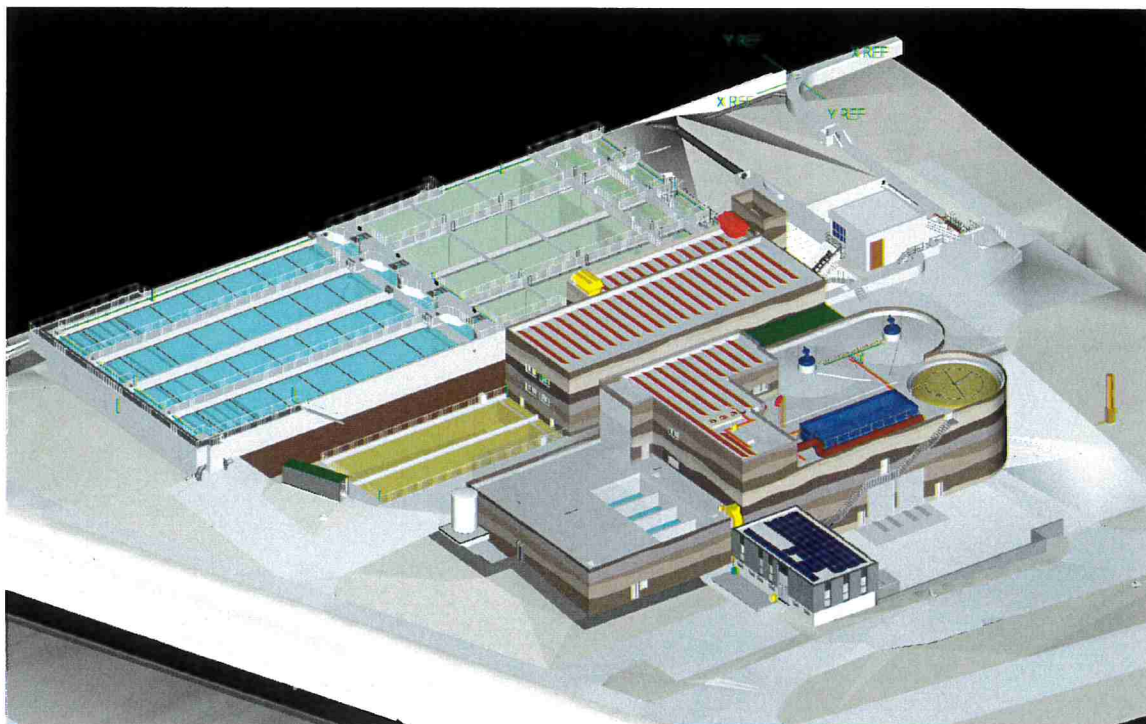
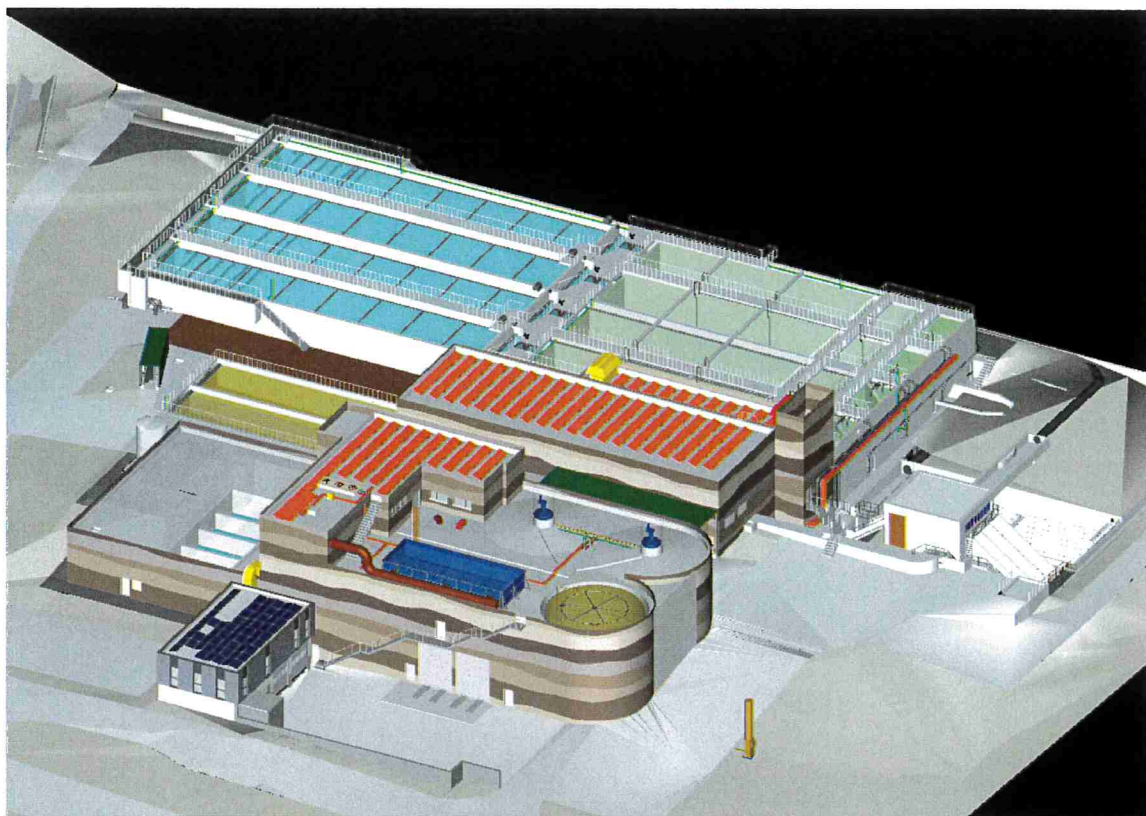
Documents consultables par lien informatique (ci-dessous) ou sur demande au secrétariat :

- Planning des travaux
- Projet d'ouvrage avec un jeu de plans
- Etude énergétique globale
- Etude du potentiel de codigestion
- Etude de rentabilité de l'installation solaire
- Rapport d'impact sur l'environnement

Lien de téléchargement (valable jusqu'au 10.09.2022) :

<https://www.swisstransfer.com/d/36e2ed32-a28b-4b85-8f1d-5e1f867c1b09>

ANNEXE 1 - VUES 3D DE LA STEP



ANNEXE 2 – COUTS TOTAUX DES PROJETS AERA

	PO - Montant total HT (CHF)	PO - subventions (CHF)		Solde AERA (CHF)
		Cantoniales	Fédérales	
STEP AERA (sans rachat infrastructures)				
Total STEP HT	50 001 000	1 631 000	4 531 000	43 839 000
Leysin-Aigle				
Total Leysin-Aigle HT	8 200 000	1 203 000	0	6 997 000
Ollon-Aigle				
Total Ollon-Aigle HT	4 082 000	628 000	2 508 000	946 000
Yverne-Aigle				
Total Yverne-Aigle HT	1 748 000	524 000	0	1 224 000
Postes communs STEP-réseaux (y.c. rachat infrastructures)				
Total postes communs	1 383 000	0	0	1 383 000
Montant total investissements HT (CHF)	65 414 000	3 986 000	7 039 000	54 389 000
TVA (7,7%)				
Montant total investissements TTC (CHF)	70 450 878	4 292 922	7 581 003	58 576 953

N.B. : Le montant du projet STEP AERA dans le tableau ci-dessus comprend également le montant des études (préavis déjà voté) et de l'installation photovoltaïque (préavis à voter) et diffère donc du préavis de réalisation. Les études étant également subventionnées, les montants des subventions et la part AERA diffèrent donc également des montants présentés au chapitre 6.